



DÉCISION N° 0002/25 /SONARA/DG/CAB DU 17 JAN 2025

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE **OCEAN Petroleum**, DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE CENT-CINQ (105) ORDINATEURS DE BUREAU, DIX (10) ORDINATEURS PORTABLES ET QUARANTE-QUATRE (44) IMPRIMANTES A LA SONARA.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le Décret n°73/135 du 24/03/1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le Décret n°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la Résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/07/2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12/07/2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la Résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 portant adoption des Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la Résolution n°03/CA/2024 du 26/03/2024 modifiant et complétant la Résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 ;
- Vu la Résolution n°01/CA/2024 du 09/02/2024 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu la correspondance CIPM\_06-23/S002-25/PA/038.24 du 10/01/2025 portant proposition d'attribution du marché consécutif à l'appel d'offres n°038.24/AONO/SONARA/CIPM/2024 du 15/11/2024,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le marché relatif à la fourniture de cent-cinq (105) ordinateurs de bureau, dix (10) ordinateurs portables et quarante-quatre (44) imprimantes à la SONARA, objet de l'Appel d'Offres n°038.24/AONO/SONARA/CIPM/2024 du 15/11/2024, est attribué à l'entreprise **OCEAN Petroleum**, P.O. 370 Limbe, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 116.364.150** (cent seize millions trois cent soixante-quatre mille cent cinquante) et délai de livraison de **deux (02) mois**.

**Article 2 :** La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,  
  
**El Hadj BAKO HAROUNA**

**Ampliation:** (1)MINMAP - (2)ARMP - (3)OCEAN Petroleum - (4)CIPM/SONARA